

Par délibération n°2024/02/001 du 09 février 2023, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Chapelle des marais a approuvé le Règlement Budgétaire et financier.

Conformément au Règlement Budgétaire et financier, le Président doit communiquer le projet de budget au moins 12 jours avant le début des débats sur l'adoption du budget aux membres de l'assemblée délibérante.

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Présentation des effectifs

V. Tableau Budget Primitif 2026 détaillé

I - CADRE GENERAL DU BUDGET

Lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires au Conseil d'Administration du 29 janvier 2026, il a été rappelé que la construction budgétaire pour l'exercice 2026 s'articule autour de l'axe suivant :

- L'augmentation des charges de personnel (chapitre 012), principalement liée à des facteurs exogènes, à savoir :
 - o la hausse de 12 points du taux de cotisation à la CNRACL, lissée sur quatre ans, soit une augmentation de 3 points pour l'année 2026 ;
 - o la mise en œuvre du droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), consécutive à l'avenant modificatif A 2025_12_001 de l'acte constitutif de la régie d'avances du CCAS (article 7) ;
 - o la mise en place de la participation de l'employeur à la mutuelle santé obligatoire.

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 67 000 €.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2026 restent dans les mêmes proportions qu'en 2025. Elles s'élèvent à 67 000€ contre 64 000€ en 2025. Cette différence de 3 000€ s'explique par :

Charges à caractère général : Ces dépenses concernent les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services pour **11%** du budget (fournitures, contrats d'assurances, animations, festivités, etc.) dont **65.73%** sont dédiés aux bons alimentaires avec le souhait de **maintenir le montant des bons alimentaires**.

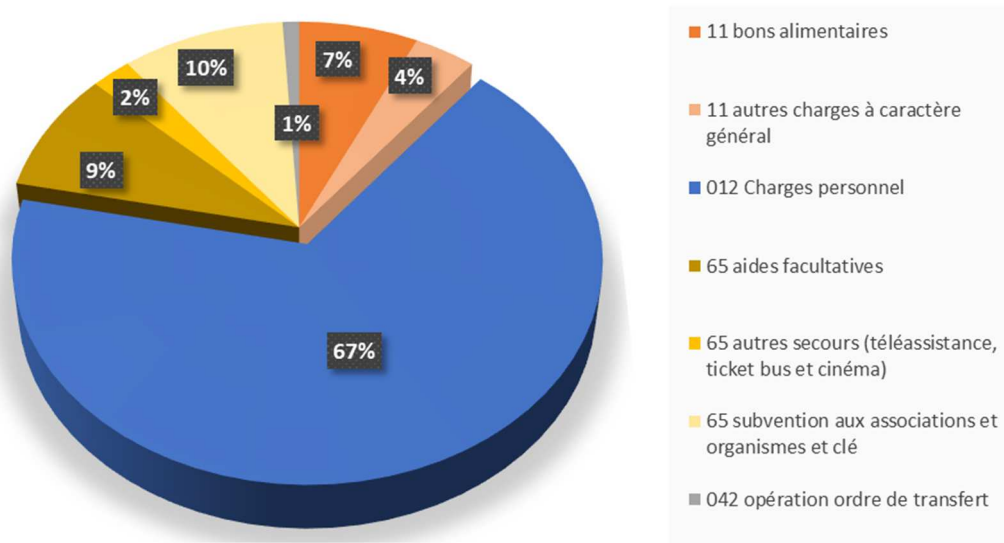
Les charges de personnel représentent **67%** du budget total de fonctionnement. Le montant des charges de personnel est augmenté de **2 000€** pour les raisons exogènes sus évoquées.

Les autres charges de gestion courante (22%) regroupent principalement les aides financières facultatives.

Il est envisagé de :

- maintenir les subventions auprès des associations permettant de participer financièrement au « Repas des aînés » et du « Séjour des seniors en vacances » et l'abonnement au fonds de compensation MDPH prévu par l'adhésion à la convention cadre entre la MDPH et l'UDCCAS (délibération n°2024/10/019)
- rester vigilant et apprécier la pertinence du maintien du montant des aides financières.

Dépenses Budget primitif



Evolution Dépenses de Fonctionnement	BP 2026
Charges à caractère général	7 150,00€
Charges de personnel et frais assimilés	45 000,00€
Autres charges de gestion courante	14 200,00€
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées	67 000€

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la subvention versée par la ville (85.6% du budget).

Face à l'augmentation des dépenses, cette subvention d'équilibre a été réhaussée de 2 000€ et démontre le soutien apporté par la ville à l'action sociale.

Evolution Recettes de Fonctionnement	BP 2026
Produits des services	3 400,00 €
Subvention communale	56 000,00 €
Produits exceptionnels	515.25 €
Résultat reporté	7 084,75€
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées	67 000,00€

III - SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement du Budget Primitif 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 998,73 €

Les dépenses d'investissement :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique.

Dépenses d'investissement	BP 2026
Immobilisations corporelles	1998,73€
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	1998,73€

Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissements	BP 2026
Opérations d'ordre entre sections	650,00
Solde d'exécution reporté	1348,73
TOTAL des recettes d'investissement cumulées	1998,73€

IV - PRESENTATION DES EFFECTIFS :

Le CCAS compte un agent à temps complet

Fonction	Agent CCAS
Temps de travail	100%
Catégorie d'emploi	C
Filière d'emploi	Administrative
Cadre d'emploi	Adjoint administratif

V – BUDGET PRIMITIF DETAILLE :

Section de fonctionnement – DEPENSES

11	CHARGES CARACTERE GENERAL	7 150,00 €
60623	Alimentation	4 700,00 €
6064	Fournitures administratives	200,00 €
62268	Honoraires	750,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	800,00 €
6234	Réception	100,00 €
6251	Voyages et Déplacements / missions	100,00 €
6261	Frais d'affranchissement	50,00 €
6281	Cotisation UNCASS et UDCCAS	450,00 €
012	CHARGES PERSONNEL ET ASSIMILE	45 000,00 €
65	AUTRES CHARGES COURANTES	14 200,00 €
65134	AIDES	5 800,00 €
65138	Autres secours	1 600,00 €
657382	Subvention MDPH	450,00 €
65748	Subventions aux associations	6 000,00 €
65818	Redevance télétransmission (Clé RGS)	350,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	650,00 €
6811	Dotations aux amortissements	650,00 €
	TOTAL	67 000,00 €

Section de fonctionnement – RECETTES

002	Excédent de fonctionnement reporté	7 084,75 €
6419	Atténuations de Charges	400,00 €
70311	Concessions	3 000,00 €
74748	Subvention communale	56 000,00 €
756	Libéralités reçues	515,25 €
	TOTAL RECETTES	67 000,00 €

Section d'investissement – DEPENSES

2188	Mobilier	650,00 €
21838	Matériel de bureau et informatique	1 348,73 €
	TOTAL DEPENSES	1 998,73 €

Section d'investissement – RECETTES

1	Excédent ou déficit reporté	1 348,73 €
281838	Matériel de bureau et informatique	650,00 €
	TOTAL RECETTES	1 998,73 €